



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ENTREPRISES DE SERVICES A LA PERSONNE :

Front commun des organisations syndicales face à l'indécence des propositions patronales sur les salaires

Les organisations syndicales de la branche des entreprises de services à la personne ont quitté la Commission Paritaire Permanente de Négociation et d'Interprétation (CPPNI) du jour faute de propositions de minima de salaires décentes.

En effet, après trois réunions de NAO, les organisations patronales s'entêtent à proposer des écarts trop faibles entre les niveaux dont le premier reste au SMIC.

Les écarts proposés sont édifiants sur leur manque d'engagement pour une meilleure reconnaissance des salariés et pour répondre aux enjeux qui attendent le secteur : de 0,05€ ; 0,07€ et 0,24€ par heure (7,58€ par mois...).

Les salariés de terrain comme les encadrants travaillent depuis 2 ans dans des conditions difficiles liées à la Covid-19 sans aucune reconnaissance à long terme.

La majorité des organisations de la branche ont soutenu les organisations patronales dans leur demande de revalorisation de l'encadrement des prix et de la mise en place du tarif socle contre l'engagement d'augmenter les salaires. Grâce à ce soutien, le patronat a eu gain de cause mais il n'a pas tenu son engagement sur la revalorisation des salaires.

Les organisations syndicales appellent les organisations patronales à prendre la mesure de la valeur du travail assumé par les salariés et attendent des propositions décentes pour la prochaine CPPNI prévue le 21 février 2022.

Contact presse CFTC Santé Sociaux : Aline MOUGENOT – tél : 01.42.58.98.34